

Conseiller/ères communales :
Daniel Ryckmans (010/65.97.05)
et Sophie Smolders (010/65.01.76)
Conseillère provinciale:
Hélène Ryckmans (081/61.34.58)
Editrice responsable:
Françoise Lemoine (081/61.39.90)

Avr.
2006

Le journal de la locale ECOLO de Chastre

EDITO

Chastre en 2020

Le Conseil communal du 30 janvier dernier a désigné le bureau d'étude qui va mettre le schéma de structure en route. Enfin ! Ce schéma de structure, les écologistes le demandent depuis des années... Mais là n'est pas le principal, car un schéma de structure communal ne suffit pas, loin de là. Ce qu'il faut avant tout c'est une vision claire de ce que l'on veut (et ne veut pas !) comme développement urbanistique pour les 10 à 15 ans à venir dans notre entité. Et, sauf preuve du contraire, cette vision à l'horizon 2020 n'existe pas ! Inlassablement, ECOLO demande que soit mise en place une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom. Les écologistes, mais aussi de très nombreux habitants soucieux du caractère rural de la commune, du patrimoine et de l'aménagement global, organisé et cohérent de l'espace, regrettent l'absence totale de planification et d'organisation de l'aménagement du territoire dans notre commune.

Les nouvelles habitations poussent comme des champignons, que ce soit dans les lotissements ou de manière individuelle. Avec celles-ci viennent un cortège de nouveaux défis : augmentation de la circulation automobile (et des maux qui y sont liés), manque croissant de disponibilité d'accueil dans les crèches ou chez les accueillantes d'enfants, insuffisance notoire de places dans certaines écoles maternelles et primaires, manque d'infrastructures pour les jeunes,...

Le phénomène de « rurbanisation » se poursuit, on continue à construire le long des cours d'eau dans des zones inondables, et les dernières pâtures de nos villas qui caractérisent si superbement la ruralité et le caractère de ceux-ci (voir à ce sujet les nouvelles constructions le long de l'Orne dans le vieux Chastre...) disparaissent sous la brique et le béton... ECOLO, que ce soit à Chastre ou ailleurs, répète que quand on développe l'habitat, le reste doit suivre ! C'est irresponsable d'accepter de nouveaux lotissements et constructions un peu partout dans la commune si le reste des infrastructures ne suit pas ! Quand les habitants interpellent le maire à ce sujet, la réponse invariable fuse : « on ne peut pas empêcher quelqu'un de réaliser son bien »...

ECOLO le répète, nous ne sommes pas nécessairement contre les lotissements ou les nouvelles constructions, mais nous sommes certainement pour un développement harmonieux, intégré et réfléchi du bâti et des aménagements divers sur le territoire de la commune ! Et ce, au-delà d'une législature ! Il faut de la vision à moyen terme dans cette commune !

Daniel Ryckmans et Sophie Smolders
conseillers communaux

Conférence – débat

ECOLO en majorité : ça vous change une commune !
Des exemples à Gembloux et Sombreffe

Et vous, que souhaitez-vous pour Chastre ?

Lundi 24 avril à 20h00
à l'Espace 2000
Place de la Féchère à BLANMONT

Avec la participation de :

Brigitte Maroy, échevine ECOLO à Sombreffe
Claire Parmentier, échevine ECOLO à Gembloux
Eric Van Poelvoorde, échevin ECOLO à Gembloux

Chastre en plein essor ou Chastre par-dedans l'Eau ?

Janvier 2006

Ouverture d'un chantier (4 maisons) à l'angle des rues Berger Mimie et des Tombes romaines : les riverains n'en croient pas leurs yeux, des maisons poussent quasi dans l'eau, dans ce qui reste d'anciennes prairies de fauche du 19^e siècle.

Rumeurs concernant l'ouverture d'un lotissement à l'angle de la rue du Piroy et de la rue Par delà l'Eau, dans le même quartier : 12 maisons ?

Février 2006

Vente du moulin du Piroy : sera-t-il restauré avec le respect dû au patrimoine ou saccagé comme le reste ? 4 maisons sont prévues à côté, rue du Piroy.

Les riverains regardent avec inquiétude et tristesse le petit bois traversé par l'Orne et refuge de nombreuses espèces, et juste à côté, les arbres abattus sans ménagement. On attend... A force de cachotteries, de rumeurs, de demi-vérités, la confiance a disparu. Une vingtaine de maisons neuves dans un quartier qui en compte à peine plus, est-ce une conséquence de la volonté de poursuivre envers et contre tout l'« essor de Chastre », credo de la majorité en place ? Et qui plus est, en zone humide et partiellement inondable ! Où sont les belles promesses de respect du contrat de rivière signé par nos autorités ? Quand le mot « patrimoine rural » ne signifie plus que « terrains à vendre », le pire est à craindre.



Ce dossier est en tous cas un bel exemple de la façon dont la majorité gère (ou plutôt ne gère pas) l'aménagement du territoire, sans exercer son rôle d'arbitre entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, sans se préoccuper le moins du monde de développement durable.

Que Chastre se développe au rythme que ses habitants pourront accepter et non pas au rythme que promoteurs et lotisseurs veulent lui imposer, le débat n'en vaut-il pas la chandelle ?

Andrée Debauche

La remise des Choux

Chou vert aux personnes qui ont mis des panneaux solaires malgré l'absence de primes à Chastre.

Chou rouge à la commission consultative d'aménagement du territoire (CCAT). C'est le printemps, réveillez-vous! Les citoyens chastrois attendent vos avis circonstanciés et motivés dans de très nombreux dossiers.



Participer ?

Lors du conseil communal du 14 mars, nombreux sont les citoyens de Chastre qui ont assisté à la séance. Parmi eux, un groupe d'habitants issus du quartier du vieux Chastre s'était concerté pour interpeller le conseil sur un projet de lotissement. Ils souhaitaient sensibiliser les conseillers aux conséquences du développement immobilier dans le centre de Chastre (en zone humide). Ils ont par ailleurs distribué un texte résumant leur position. Malheureusement, le sujet a été traité, à la fin du conseil, sans leur participation. En effet, il est interdit au public de s'adresser aux conseillers communaux pendant la séance. Pour de telles questions et bien d'autres encore, ECOLO trouve dommage que rien ne soit prévu pour permettre à un citoyen ou un groupe de citoyens d'interpeller directement le Conseil communal. Dans d'autres communes, un temps limité (1/2 heure par exemple) est prévu avant chaque conseil communal ce qui permet à n'importe quel habitant de la commune de poser des questions ou d'exposer une situation particulière. Cela se pratique dans le respect réciproque. ECOLO l'a déjà proposé à Chastre (conseil communal du 29 janvier 2002) mais n'a pas été suivi par la majorité. Celle-ci aurait-elle peur de l'avis des citoyens ? Penserait-elle qu'ils ne sont pas assez mûrs pour poser de "bonnes questions", pour en apprécier les réponses ?

Diane Descamps et Sophie Smolders

Des primes et quelques idées pour habiter durable et moins cher

Exemples de travaux...	Montant des primes	Type de prime
Audit énergétique	50% du montant de la facture avec un maximum de 300€	Prime à l'énergie de la Région Wallonne (RW)
Installation de panneaux et chauffe-eau solaires	Forfait de 1500 € pour 4 à 6 m ² (et + pour les m ² suppl. avec un maximum de 6000€) 750€ 0 €	Prime à la réhabilitation de la RW Prime complémentaire de la Province du Brabant Wallon En Brabant Wallon, 5 communes offrent des primes complémentaires allant de 125 à 500€, mais PAS à Chastre, malgré la demande répétée d'ECOLO
Nouvelle chaudière au gaz naturel, mazout ou bois	40% du montant des travaux, maximum 1.280€	Déduction fiscale
Chaudière biomasse	1750€	Prime à l'énergie de la RW
Ventilation	75 % de l'investissement avec un maximum de 1500€	Prime à l'énergie de la RW
Vannes thermostatiques	30% du montant de la facture avec un maximum de 300€ par an	Prime à l'énergie de la RW
Cassette à bois ou à "pellets" (bois ou céréales)	250€	Prime à l'énergie de la RW
Isolation du toit	5€/m ² de toit isolé, avec un maximum de 600€	Prime à l'énergie de la RW
Toiture et gouttières	Entre 20 et 40% du coût des travaux, avec un maximum de 1480€ à 2980€ en fonction des revenus	Prime à la réhabilitation de la RW
Châssis et double vitrage	25€/m ² maximum 1000€	Prime à l'énergie de la RW
Assèchement des murs	Entre 20 et 40% du coût des travaux, avec un maximum de 1480€ à 2980€ en fonction des revenus	Prime à la réhabilitation de la RW
Tous travaux	En plus : réduction d'impôt de 40% du montant des travaux, maximum 1.280€.	

ECOLO n'attend pas les élections pour faire des propositions

ECOLO veut être partie prenante dans l'aménagement du territoire à Chastre

ECOLO voulait (et veut toujours) faire partie de la Commission consultative de l'aménagement du territoire (CCAT). Le 21 janvier 2003, ECOLO le demandait. La réglementation (nouveau CWA-TUP) le permettait. Il suffisait d'un geste d'ouverture du conseil communal qui a refusé.

Primes pour l'installation de panneaux solaires

Le 26 novembre 2004, et le 22 novembre 2005, le groupe ECOLO rajoute un point à l'ordre du jour du conseil communal et demande qu'on inscrive au budget un montant réservé pour octroyer des primes pour l'installation de panneaux solaires (250€ par installation). Ce qui fut refusé.

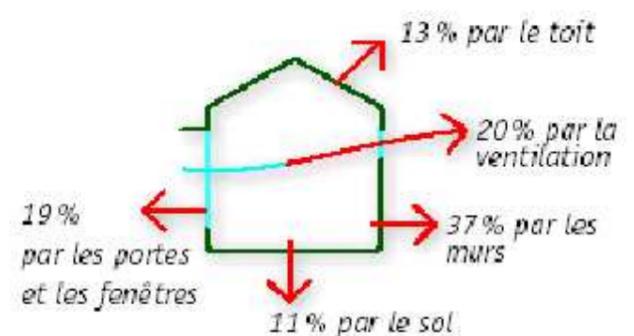
Contre les OGM à Chastre

Le 28 mars 2002, l'association "Nature et Progrès" a envoyé un courrier à tous les Collèges afin de leur demander de se positionner publiquement sur l'acceptation ou le refus de voir s'implanter sur le territoire de la commune des cultures d'OGM. ECOLO a relayé cette demande et a obligé le conseil à se positionner. Le Conseil a refusé de signer cette motion.

Lotissements

Avec détermination, chaque fois qu'un lotissement va être créé dans la commune, les écologistes s'inquiètent publiquement des éléments suivants : constructions en zones humides, densité de l'habitat, constructions dans des zones à risque d'inondation, création d'espaces communs, prise en compte des problèmes de circulation et de mobilité. ECOLO est notamment intervenu en conseil communal au sujet des projets du Tienne galop/Chêne/Route provinciale; Berger Mimie/Tombes romaines; rue du Piroy ainsi que par des courriers au Conseil échevinal.

Les pertes de chaleur d'une maison :



Source : E. Luyckx, janvier 2006.

Conditions générales

Être propriétaire et occuper réellement la maison (pour locataires, s'adresser aux services concernés).

Pour les primes à la réhabilitation :

- le logement doit avoir au moins 15 ans
- avoir l'accord AVANT travaux, sur base de devis et après visite d'un estimateur agréé
- le montant de la prime varie suivant le revenu et est plafonné à 1480, 2230 ou 2980 €.

Pour les primes à l'énergie :

- travaux entre le 1^{er} décembre 2005 et le 31 décembre 2007,
- remplir la demande avec les factures

Plus d'infos et renseignements

Prime à l'énergie du Ministère de la Région Wallonne

<http://energie.wallonie.be>

Tél 078/15.00.06

Brabant Wallon : Guichet de l'Énergie de Ottignies :

Tél 010/40.13.00, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h (sur RV l'après midi)

Primes à la réhabilitation du Ministère de la Région Wallonne

Division du logement, rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 Jambes,

Tél 081/33.22.55 de 9 h à 12 h 30 tous les jours

<http://formulaire.wallonie.be/index.htm>

Centre régional rue de Nivelles, 88 à 1300 Wavre

Tél 010/23.12.01 de 9 h à 11 h 30 les mardi et jeudi

Prime provinciale complémentaire pour les chauffe-eau solaires

Service Provincial de l'Aménagement du territoire

Chée des Nerviens, 25 1300 Wavre

Tel 010/23.62.85

Courriel : amenagementterritoire@brabantwallon.be

<http://www.brabantwallon.be/files/0/bw/capteurs.pdf>